

LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

PROJET DE GOUVERNANCE



25/11/2020

INTRODUCTION

Afin de présenter un projet sérieux et cohérent pour la ligue Nouvelle Aquitaine, il est nécessaire dans un premier temps de faire le diagnostic de la situation actuelle.

Ce diagnostic nous permettra d'établir un projet de gestion et de développement du judo sur l'ensemble du territoire, commun à l'ensemble des acteurs de décision de notre ligue.

Ce sera là, la première action de notre gouvernance.

Constatations :

La ligue souffre d'une gouvernance sans un véritable management. Cette situation a engendré au quotidien, de nombreux problèmes :

Relationnels entre les élus, les cadres techniques générant des démissions notamment chez les élus.

Dépenses réalisées par habitude mais sans autorisations des élus décisionnaires.

Commissions qui n'assurent pas leur rôle.

Refus du quitus lors de l'assemblée générale.

Solutions :

Redynamiser le travail en équipe en :

- Donnant de l'autonomie aux vice-Présidents
- Ne déjugeant pas un vice-Président pour un intérêt particulier
- Redonnant son importance politique à la conférence des Présidents
- Revalorisant le travail des commissions
- Appliquant le règlement financier sans aucun passe-droit
- Appliquant la procédure de contrôle des devis sans aucun passe-droit

MISE EN PLACE

« Extrait des textes officiels »

La ligue devra coordonner l'élaboration et la réalisation d'un plan d'action territorial en étroite collaboration avec les comités de proximité.

Présentation du projet aux comités départementaux aux délégués régionaux.

Possibilité ouverte de modifications de certains points du projet si large accord des participants.

- a) Indication du profil et du nombre des vice-présidents et des commissions.
- b) Définition de la mission de chaque vice-Président responsable de commission et des moyens mis à sa disposition.

RAPPELS :

L'administration de la ligue qui est de la responsabilité des élus est prioritairement au service de la pratique et de son développement.

En aucun cas la gestion de l'administration par les élus ne doit se faire au détriment de la pratique.

Les élus prennent toutes les décisions de gestion courante et d'investissements.

Les élus gèrent l'ensemble du territoire de la ligue.

Le Président de ligue ordonnance les dépenses. Le trésorier assure la gestion financière.

Le Président de ligue est responsable de la gestion financière devant l'assemblée générale.

Les vice-présidents sont responsables de leur budget devant le Président et le trésorier.

Fonctionnement :

Le secrétaire général aidé du bureau établit le calendrier de réunion de la saison sportive en optimisant les moyens « déplacement, financement autres ».

Après chaque réunion statutaire (exécutif, CA), un relevé de décision sera réalisé dans les huit jours qui suivent la réunion.

Concernant toutes les autres réunions (commissions, ETR, etc....) un compte-rendu de réunion sera expédié sous 8 jours au secrétaire général qui assure :

- La mise à l'ordre du jour du prochain exécutif pour les réunions
- La diffusion auprès de tous les membres qui constituent l'assemblée générale de la ligue uniquement des relevés de décisions de l'exécutif et du Conseil d'Administration
- La diffusion auprès des membres des différentes commissions des décisions validées,
- Le classement et l'archivage.

Pour une information en direct :

Un espace dédié aux élus régionaux et membres des commissions, sera ouvert sur le site fédéral de la ligue.

Le rôle de ce nouvel espace du site, est de conserver la mémoire de la gouvernance de la ligue pour renseigner les nouvelles équipes dirigeantes sur le fonctionnement de la ligue.

Les documents qui seront archivés exclusivement en PDF, porteront obligatoirement la date et les signatures du rapporteur et du secrétaire général de la ligue pour officialisation du document.

Les documents archivés seront (liste non exhaustive) :

- Les rapports de l'exécutif validés
- Les rapports de la conférence des Présidents des comités validés
- Les rapports du CORG
- Les rapports de l'assemblée générale de la ligue et des comités
- Les rapports du conseil d'administration validés
- Les comptes rendus de l'équipe technique régionale
- Les comptes rendus de chaque commission

Rappel des diverses instances de la ligue

Le bureau

Composition (pour mémoire) :

Il est composé : du Président, du secrétaire général, du trésorier général.

Invités permanents : le coordonnateur de l'équipe technique régionale et la responsable régionale administrative. Le Président peut sur son initiative ou à la demande d'un membre du bureau, inviter d'autres personnes, en fonction des dossiers à traiter.

Mission :

Régler les affaires courantes,

Préparer l'ordre du jour de l'exécutif,

Gérer le quotidien de la ligue dans son ensemble,

Assurer un jour par semaine, la permanence administrative de la grande ligue

Comité exécutif

Composition (pour mémoire) :

Le Président, le secrétaire général, le trésorier général.

Les Vice-Présidents

Invités permanents : le coordonnateur de l'équipe technique régionale et la responsable régionale administrative.

Le Président peut sur son initiative ou à la demande d'un membre du bureau, inviter d'autres personnes, en fonction des dossiers à traiter.

Mission :

Assurer le suivi du plan d'action régional,

Préparer les dossiers mis à l'ordre du jour du conseil d'administration

Mettre en œuvre les décisions du conseil d'administration.

Conférence des Présidents

Composition (pour mémoire) :

Le Président de ligue, les Présidents de comité. Invités : le coordonnateur de l'équipe technique régionale et la responsable régionale administrative.

Le Président peut inviter d'autres personnes, en fonction des dossiers à traiter.

Mission :

Participe à l'élaboration du PAT de la ligue et des plans d'actions territoriaux des comités afin de les intégrer dans un contexte socio-économique et sportif global : Préparation et évaluations

Travaille sur les attributions des CTF et sur la réalisation de leur lettre de mission

Œuvre pour la gestion de la ligue en un seul territoire.

Prépare le plan d'action régional, assure son suivi, travail sur la proximité avec les clubs fédéraux, ou toutes autres questions qui traite de la politique, des comités de la ligue. Dans la gestion de la ligue et un seul territoire.

Conseil d'administration

Composition (pour mémoire) :

Le Comité Directeur : les quinze membres composant la liste qui a remporté les élections de ligue.

Le Conseil Régional : les douze Présidents des comités composant le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Invités permanents : le coordonnateur de l'équipe technique régionale et la responsable régionale administrative.

Et toute personne invitée par le Président ou à la demande d'un membre du bureau suivant les dossiers à traiter.

Mission :

Valider ou invalider toutes les propositions présentées par le comité exécutif de la ligue, notamment la composition des commissions.

Assemblée Générale

Composition (pour mémoire) :

Les secrétaires généraux et trésoriers généraux des comités départementaux, des délégués nationaux titulaires et des délégués régionaux titulaires. Si les titulaires ne peuvent-être présents, ils peuvent-être remplacés par un suppléant.

Coordination des actions Techniques :

La coordination des actions techniques régionale est effectuée par une équipe technique régionale de conseillers techniques et des commissions.

Equipe Technique Régionale :

Généralité (cf. convention ETR avec la DRDJSCS)

L'équipe technique régionale est composée de conseillers techniques fédéraux.

L'équipe technique régionale est sous l'autorité directe du Président de ligue.

Sa vocation est de faire des propositions au conseil d'administration par l'intermédiaire de son coordonnateur.

Le coordonnateur, cadre d'Etat, assure la coordination auprès des conseillers techniques fédéraux et vérifie la bonne application des décisions prise par le conseil d'administration sur chaque territoire de chaque comité.

Il rend compte et fait des propositions devant les diverses instances auxquelles il participe.

Le projet technique régional ne peut être arrêté sans que l'ensemble des commissions soient consultées.

L'équipe technique participe à l'instruction et à la formation des formateurs régionaux

Le coordonnateur est présent à tous les échelons de décision de la gouvernance de la ligue : le bureau, l'exécutif, la conférence des présidents, le conseil d'administration, l'assemblée générale.

L'exécutif de l'ETR composé du Président de ligue, du coordonnateur régional et des conseillers techniques fédéraux.

Une composition plénière composée de : l'exécutif de l'équipe technique régionale, le responsable de chaque commission.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES

Ce sont des professionnels du judo jujitsu, salariés de la ligue ou de la fédération ou agents de l'Etat. Leurs actions sont primordiales sur le terrain, ils sont les courroies de transmission entre les licenciés du terrain et les élus. Ils se consacrent principalement à la formation, l'enseignement et le sportif.

Le sportif :

Le centre d'entraînement, les pôles espoirs

Composition : un vice-Président, un coordonnateur, les entraîneurs référents. Ils sont rattachés à la commission sportive ils doivent établir et présenter pour validation un budget prévisionnel dont ils sont responsables.

Le centre d'entraînement et les pôles espoirs ont plusieurs rôles :

La détection, l'organisation d'entraînements de masse sur l'ensemble du territoire, les stages sportifs.

La définition d'une stratégie sportive liée avec le haut niveau les amène à développer les relations avec les clubs « élite » de la ligue car ces structures doivent être au service des associations et allié pour la préparation de leurs athlètes « on ne fait pas des champions de tournoi, on prépare des athlètes pour le haut niveau, les approches, les apprentissages sont différents ».

En outre, les pôles espoirs sont en relation avec une autre structure de haut niveau dépendant de la fédération : le pôle France.

Dans le projet sportif de la Nouvelle Aquitaine, la volonté politique décisionnaire doit être prise en compte par tous car elle intégrée le plan d'action régional. Les centres d'entraînement, les pôles espoirs sous la responsabilité unique du Président de ligue doivent être coordonnés et les objectifs d'accès au haut niveau doivent être cohérents tout en suivant les directives officielles dont la fédération, en tant que délégataire, a en charge la mise en œuvre.

L'enseignement et la détection :

Dans la formation le secteur enseignement est sous l'autorité du vice-président en charge de la formation

Mission :

Veiller à préserver la cohérence pédagogique dans l'enseignement et la formation.

Le secteur est chargé plus particulièrement de travailler sur le contenu des programmes et le développement des outils qu'ils soient techniques ou pédagogiques.

Sélectionner ou créer des vidéos, des documents pédagogiques.

Instruire lors de stages, les formateurs sur les méthodes pédagogiques.

Coordonner les contenus pédagogiques des formations Créer des outils pédagogiques et documents.

LES COMMISSIONS

Généralités :

Dans chaque commission les membres sous la direction d'un vice-président doivent suivre les objectifs du plan d'action régional, et s'engager à participer aux stages de formation continue mis en place par la ligue ou la fédération.

Le Vice-Président n'est pas spectateur, mais un acteur des actions de formation, il assure le fonctionnement du secteur et répond de l'action de son secteur.

Il veille au fonctionnement de sa commission et il est responsable du budget alloué, il rend compte devant l'exécutif de la ligue.

Certaines Commissions sont obligatoires :

La commission sportive, médicale, d'arbitrage, de judo et personnes handicapées, la commission de surveillance des opérations électorales la commission régionale de kendo et D. R.

Pour assurer les diverses missions auxquelles la ligue est confrontée sur le terrain, des commissions techniques sont créés :

Formation enseignement et détection, promotion et communication, commission financière,

Commission kata, commission jujitsu, commission arbitrage et commissaire sportif.

Commission sportive

La commission est dirigée par un Vice-Président membre élu du conseil d'administration, et d'autres membres issus ou pas du conseil d'administration.

La commission sportive organise toutes les manifestations sportives et assure la bonne gestion des manifestations de judo, jujitsu, kata, vétérans, arbitrage, tournois et shodan.

La commission formation enseignement et détection

Un catalogue des formations, avec les lieux, date, thèmes, intervenants doit être établi et intégrer le calendrier.

Des espaces d'échanges, de partage doivent être organisés sur l'ensemble du territoire pour les enseignants de notre région, ils doivent être programmés dans même démarche pour la préparation aux grades des enseignants.

Un espace dédié aux échanges pédagogiques pour les enseignants de notre région doit être ouvert.

Exemple : Mise en ligne des interventions pédagogiques lors des actions de formation, échanges et partage des expériences pédagogiques. Il faut être à l'écoute des enseignants et répondre tant que faire se peut à leurs interrogations sur leurs missions.

Assurer la formation initiale : mise en place de la formation diplômante fédérale et professionnelle et notamment :

- Les certifications fédérales : l'Assistant Club, l'Animateur Suppléant, le Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole.

Ces diplômes sont encadrés par les textes fédéraux. Cependant, il apparaît qu'un changement de dates pour les obtenir serait plus judicieux. Leur formation sur les mois de mai et juin permettrait aux récipiendaires de détenir un diplôme les autorisant à exercer toute la saison suivante.

- Le certificat de qualification professionnelle « CQP MAM »

Mise en place tous les ans, cette formation doit être développée auprès de tous les titulaires du CFEB notamment par la voie de la VAE.

- Le brevet professionnel d'enseignant de judo « BP »

Les méthodes pédagogiques doivent impérativement appliquer la progression française. Utiliser les documents pédagogiques fédéraux existants.

- Le diplôme d'Etat de l'éducation populaire et du sport DEJEPS

En outre, la commission doit assurer le suivi de tous les diplômés et leur inscription sur l'onglet enseignants sur le site de la ligue. Rappeler que l'ensemble des diplômes professionnels sont accessibles par la validation des acquis de l'expérience.

Assurer la formation continue : mise en place de la formation qualifiante pour les enseignants en activité.

Multiplication des plateformes techniques à deux variantes.

Développement des SNR sur deux sites.

Favoriser la participation aux divers stages régionaux et nationaux.

Mise en place d'un voyage au Japon en ouvrant les possibilités d'inscriptions.

Le référentiel des IRFEJJ

Le référentiel des IRFEJJ doit être relu, amendé, pour une réorganisation et proposition à la fédération.

Mettre en place La détection : recherche des candidats pouvant intégrer la formation initiale ou la formation des dirigeants.

Assurer la formation des dirigeants : former les dirigeants de clubs, de comité et de ligue ainsi que les futurs dirigeants.

La priorité de la ligue est la formation des dirigeants, il est impossible aujourd'hui de ne pas les accompagner dans les difficultés de leurs missions.

La formation des dirigeants de club

Le travail réalisé doit être amplifié, être une priorité de la volonté politique de la ligue, il doit faire partie du plan d'action de la ligue être inscrit sur le catalogue de formation et apparaître enfin sur le calendrier établi par les cadres techniques.

La formation des dirigeants de la ligue et des comités.

Création d'une école supérieure de formation des dirigeants des OTD de la ligue. Interventions des formateurs nationaux de l'ancien groupe de pilotage de la formation des dirigeants de la fédération.

La détection de nouveaux élus.

Il est vital pour notre ligue que les nouvelles générations d'élus soient détectées par les dirigeants en place durant leur mandat.

Informé sur les modes de financement de la formation.

Utiliser les formations de dirigeants pour vulgariser le guide sur le financement des formations créé par Nadège Coucaud et Gonzalo Herrero en ligne sur le site fédéral.

Le conseil de ligue « culture judo »

Le conseil est dirigé par un Vice-Président membre élu du conseil d'administration haut gradé, et un membre désigné par chaque comité directeur de chaque comité départemental.

Rôle :

Nous devons revenir sur la définition de la culture judo, car elle n'est pas un élément isolé dans la ligue devenant un Etat dans l'Etat.

Si notre lien avec le Judo Japonais est fort, notre culture est aussi très riche. Il ne faut surtout pas l'oublier car contrairement au Japon où il est quasiment inexistant, notre culture est issue du monde associatif.

La culture doit accompagner le projet régional de formation décidé par le conseil d'administration.

La place des hauts gradés, dans le plan d'action régional est importante car ils se doivent de représenter le bon comportement. Mais leur rôle n'est pas de s'ériger en censeur sous prétexte qu'ils possèdent le savoir. Ils doivent Instruire les stagiaires dans les apprentissages à l'historique des différentes méthodes d'enseignement.

Aide aux plateformes techniques organisées dans les comités dans le cadre du travail de proximité sous la direction des hauts gradés.

Commission promotion et communication

La commission est dirigée par un Vice-Président membre élu du conseil d'administration, et d'autres membres issus ou pas du conseil d'administration.

Rôle :

Gestion du site Internet régional

Bulletin d'information

Recherche, de document pour les campagnes de rentrée en direction des associations,

Recherche de partenaires

Commission financière

La commission est dirigée par un Président membre élu du conseil d'administration, et d'autres membres issus ou pas du conseil d'administration. Le trésorier général de la ligue et membre de droit de la commission.

Rôle :

Etude du budget prévisionnel, contrôle de l'application des procédures financières, éventuelle mission définie par le conseil d'administration de la ligue sur contrôle financière sur les commissions, avis sur les appels d'offre.

Commission kata

Cette commission et sous l'autorité du vice –Président(e) de la formation enseignement, son fonctionnement et prévu dans le cahier des charges des IREFJJ.

Commission jujitsu

Cette commission et sous l'autorité du vice-président(e) en charge de la formation enseignement son fonctionnement et prévu dans le cahier des charges des IREFJJ.

Commission arbitrage, commissaire sportif

Cette commission et sous l'autorité du vice-président (e) charger de la commission sportive son fonctionnement et prévu dans le cahier des charges des IREFJJ.

Comité d'Organisation Régional des Grades

Il est régi par les textes officiels, il a la composition suivante (arrêté pour la CSDGE) :

- Le Président de ligue
- Un secrétaire, nommé par la fédération sur proposition de la commission
- Le coordonnateur de l'équipe technique régionale qui a pour mission principale l'organisation des examens de grades, la formation des juges et la nomination des juges suivant le cahier des charges des CORG.
- Le Vice-Président de la culture judo

Rôle du CORG

Organisation des examens de grades

Instruire les dossiers des grades

Un cahier des charges édité par la fédération, définit le rôle de chacun.

Etablir un relevé de décision après chaque réunion

Le responsable en est le Président.

Le Comité d'Organisation Régional des Grades sous la responsabilité du Président de Ligue devra apporter une attention particulière aux examens de grades.

SECTEUR ENSEIGNEMENT, FORMATION

Être intervenant savoir grâce à ses connaissances développer une formation, demande un savoir-faire, la commission formation et enseignement doit prévoir des séances de formation et de recyclage pour les formateurs régionaux.

Extrait des textes officiels :

« La ligue assure les missions de formation et est aussi chargée sur l'ensemble de la région du développement et de la pérennisation de l'emploi. »

Rôle :

Contrôler, animer et organiser sur l'ensemble du territoire la formation et l'enseignement. Il appartient au secteur formation d'établir :

- Un annuaire des enseignants sur l'ensemble du territoire de la ligue
- Un annuaire des formateurs
- Un catalogue de formation
- Son budget prévisionnel, dans le périmètre de son action la formation

CONCLUSION

Notre ambition avec ce projet, donner à notre ligue la sérénité à laquelle elle peut prétendre et la place qui devrait être la sienne parmi les grandes ligues de la fédération française de judo.